

ORDRE DU JOUR :

DÉCLARATION LIMINAIRE FO

CCE 1^{ère} séance :

Approbation des comptes 2016 du CCE

CCE 2^{ème} séance :

Approbation du PV
de la séance du 18 mai 2017

1 - Bilan social 2016 Enedis
pour avis

2 - Avenir des activités techniques
des bases de comptage des ACM
pour avis

■ Fonctionnement du CCE
pour avis

La Délégation FO Energie et Mines
était composée de :

- Frédérique RICARD
- Luc GERMAIN
- Estelle DEVOS (RS).

DÉCLARATION LIMINAIRE FO

Depuis sa création en juin 1946, le Statut National du Personnel des Industries Électriques et Gazières a permis aux entreprises et aux agents de développer un service public de qualité, dans le dialogue permanent et l'efficacité.

Au cours de ces décennies, il a aidé au franchissement de paliers techniques importants, permis des adaptations structurelles de grandes ampleurs, s'est révélé comme un constituant incontournable de la stabilité du corps social de nos Entreprises.

Aucune autre industrie en France ne peut afficher pareil résultat sur cette durée, preuve si besoin était que notre Statut est tout sauf obsolète.

FO Énergie et Mines réaffirme son attachement indéfectible au contenu et à la forme juridique du Statut National du Personnel des IEG.

FO Énergie et Mines condamne toutes tentatives de nos Dirigeants et Employeurs de la Branche des IEG qui sollicitent le gouvernement sur notre Statut National du Personnel, dans le but de supprimer certains articles du Code du Travail ou du Code de l'Énergie.

S'attaquer au Statut National du Personnel en utilisant les termes :

« libérer la négociation collective »,

« rendre plus souple » et « agile » est une tromperie.

Pour FO Énergie et Mines, c'est inacceptable.

Cela revient à réduire les droits des agents, à les mettre en concurrence, à accentuer la dégradation de leurs conditions de travail, de leur rémunération, de leurs avantages et à supprimer le droit au Statut des retraités.

S'en prendre au Statut National du Personnel, c'est remettre en cause plus de 70 ans de progrès social.

Pour des générations d'agents actifs et retraités, il a constitué et constitue encore aujourd'hui le socle majeur de leurs garanties collectives et de leurs contrats de travail.

FO Énergie et Mines considère que l'application concertée du Statut National du Personnel depuis son origine a été et demeure moderne et a permis les profondes mutations industrielles de notre secteur.

Rien ne justifie sa remise en cause.

Pour toutes ces raisons, FO Énergie et Mines appelle les actifs et retraités de la branche à exprimer leur opposition aux manœuvres dévastatrices de nos Directions. Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation.

**FO Énergie et Mines appelle à une journée « entreprise morte » le 22 juin 2017,
jour anniversaire de notre statut.**

Une grève pour la défense du Statut.

En l'occurrence, jusqu'au 22 juin prochain, FO Énergie et Mines ne siègera plus dans les CCE et CE de l'ensemble des Entreprises des Industries Électriques et Gazières.

À l'issue de la lecture de cette Déclaration Liminaire, la délégation FO Énergie et Mines quitte la séance.

Concernant les points suivants, la Délégation FO Énergie et Mines avait préparé les déclarations suivantes :

1 - BILAN SOCIAL 2016 ENEDIS

Pour avis

DECLARATION FO

Les membres du CCE sont consultés ce jour sur le bilan social 2016.

Après étude des éléments présentés, FO Énergie et Mines fait les constats suivants :

Chapitre 1 - « Effectifs »

Nous constatons une diminution des salariés statutaires et, dans le même temps, nous observons que la population de CDD reste constante.

Ceci nous interpelle dans la mesure où :

■ Les CDD sont pour l'essentiel des alternants dont l'embauche n'est pas assurée pour la totalité d'entre eux.

■ Le pic des départs en fin d'année 2016 a été supérieur aux anticipations faites par les Directions, en particulier chez les femmes où celui-ci a doublé.

FO Énergie et Mines veillera à ce que cette tendance ne perde pas car le renouvellement des compétences, pour notre entreprise, est indispensable si celle-ci veut être aux attendus du projet « plus loin ensemble, un nouvel élan ».

Concernant les agents en situation de handicap, même si l'objectif de l'accord dédié est atteint, il n'en demeure pas moins que l'on pourrait objectiver les Directions Régionales afin d'accéder, voire même de dépasser, le seuil légal.

Comme évoqué lors du bilan sur l'alternance, un alternant en situation de handicap par Direction Régionale n'est pas un objectif irréalisable.

Le nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie supérieure reste faible et constant sur les trois années avec une très légère augmentation chez la population féminine.

Pour FO Énergie et Mines, ce taux de promotion est insuffisant, notamment pour les femmes dont les déroulements de carrière restent plus lents que ceux des hommes.

L'augmentation du nombre d'heures pour maladie, principalement dans les collèges cadres et exécution, confirme bien que la rapidité à laquelle les agents doivent faire face aux transformations de l'entreprise a un impact réel sur la QVT.

Pour FO Énergie et Mines, il serait bon de ne pas confondre vitesse et précipitation.

De même, une partie de la forte augmentation des heures de grève en 2016 n'est pas uniquement imputable aux mobilisations nationales contre la loi Travail par exemple, mais découle aussi des multiples réorganisations de l'Entreprise.

Chapitre 2 - « Rémunération »

Sur la rémunération, entre 2015 et 2016, la rémunération mensuelle moyenne a augmenté de :

- 5,32 % chez les cadres
- 1,09 % chez les maîtrises
- 0,19 % chez les exécutions

Sur la même période, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes a augmenté de 2,2 %, au détriment des femmes, bien sur.

Le plus édifiant étant pour le collège exécution où cet écart représente plus de 15 % !

Pour FO Énergie et Mines, ces chiffres parlent d'eux-mêmes et se passent de tout commentaire.

Chapitre 3 - « Conditions d'hygiène et de sécurité »

Pour FO Énergie et Mines, ce chapitre représente le point le moins négatif de ce bilan social puisqu'il fait état d'une légère diminution des taux de fréquence et de gravité mais également d'une baisse des accidents de trajets pour 2016.

Dans le même temps, les dépenses de sécurité ont, elles, fortement augmenté.

FO sera attentive aux chiffres des années à venir puisque les effets de la Loi El-Khomri, notamment sur la périodicité des visites médicales et des formations/recyclages au secourisme.

Chapitre 4 - « Conditions de travail »

Sur les 3 années, nous notons une diminution du nombre de salariés qui travaillent en RCTT ou à temps partiel et, bien sur, pratiquement personne chez les cadres qui, en 2016, ne représentaient que 1,6 % de la population en RCTT et 4,66 % de la population à temps partiel.

Chapitre 5 - « Formation »

Malgré un volume d'heures important, FO Énergie et Mines relève que, depuis 2014 :

- Le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation fléchit.
- Le nombre de salariés ayant suivi au moins une formation baisse.
- Le nombre de salariés suivant des formations développant des compétences connaît une forte diminution.

Malgré la demande permanente de transparence de notre Fédération, un retour explicite sur la qualité et sur l'efficacité de la formation dispensée n'est toujours pas proposé.

Dans ce contexte, il nous est impossible de porter un réel jugement de valeur sur la qualité des formations en 2016.

Le discours de la Direction sous-entend une volonté d'améliorer les choses, mais cela n'évolue pas depuis 4 ans à minima en terme de visibilité et de transparence.

Aujourd'hui, la formation est présentée comme étant un investissement pour l'avenir qui se traduit par des montants conséquents engagés.

Le retour sur investissement répond-t-il réellement aux besoins de l'entreprise ?

Pour FO Énergie et Mines, rien ne permet, à ce stade, de l'apprécier dans le bilan social.

En conclusion, au regard du dossier présenté, ainsi que des différents avis formulés en région, FO Énergie et Mines aurait donné sur ce dossier un avis négatif.

2 - AVENIR DES ACTIVITÉS TECHNIQUES DES BASES DE COMPTAGE DES ACM

Pour avis

DECLARATION FO

Le dossier qui nous est présenté aujourd'hui traite de l'avenir des activités techniques des bases comptage des ACM.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs rencontres. Nous avons bien compris que la volonté des Directions Locales était de passer au plus vite ce dossier au sein des différents CE.

Certains Directeurs de Directions Régionales envisageaient même que cela se fasse sans l'avis préalable du CCE...

A la lecture du document présenté, nous avons bien noté que le guichet Marché d'Affaires n'entre pas dans le périmètre de ce projet, même si nous ne doutons pas que les membres du CCE verront probablement ce point à un prochain ordre du jour.

Il est également précisé, à plusieurs reprises dans ce dossier, que la création des AIS n'impliquera pas une polyvalence systématique de tous les salariés des deux groupes concernés ACM et AMEPS.

FO Énergie et Mines se méfie de l'interprétation que les différentes Directions Régionales pourraient en faire et demande à la Direction d'Enedis de porter de façon forte ce message afin d'éviter toute dérive au niveau local.

FO Énergie et Mines veillera à ce que la synergie de compétences dans les activités telles que DEIE, protection, contrôle C13-100... ne devienne pas, de fait, une polyvalence obligée et non reconnue.

Concernant les évolutions des activités de comptage sur la période 2015-2018, vous nous annoncez, entre autre, une baisse temporaire du volume de l'activité métrologie. Par contre, celle-ci devrait connaître une reprise importante dès 2020.

Nous vous mettons en garde, dès à présent, sur la nécessaire anticipation de cette reprise programmée.

FO Énergie et Mines vous alerte également sur le fait que le passage de l'activité « dite simple » en Agence Intervention, comme explicité dans le dossier TAO, donne une charge supplémentaire à une Agence qui était déjà en flux tendu !

Attention à la saturation des Techniciens d'Intervention Polyvalents !!!

FO Énergie et Mines alerte la Direction sur la programmation des activités. Un effort particulier devra être mis sur la formation des futurs programmeurs. Ceux-ci devront non seulement bien connaître la nature des opérations à réaliser mais également avoir une bonne connaissance géographique du terrain. Ils devront aussi être en capacité de faire face, en temps réel, aux impondérables en faisant preuve d'une grande réactivité.

Concernant la cartographie des emplois, FO Énergie et Mines portera une attention toute particulière lors des concertations à venir sur les descriptions d'emplois proposées dans ce dossier.

Concernant les mesures d'accompagnement de la transformation, FO Énergie et Mines a bien noté que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation nationale déclarée et veillera à ce que, localement, les accords du 23 juillet 2010, ainsi que les mesures d'accompagnement sociales de la transformation des activités d'intervention du 8 février 2016, soient appliqués dans leur intégralité.

Comme pour tous les chantiers impactant l'organisation de l'entreprise et l'avenir des agents concernés, FO Énergie et Mines demande un REX du déploiement du dossier par Directions Régionales au 1^{er} semestre 2018.

En conclusion, vous nous présentez un dossier qui devra servir de cadrage aux discussions locales.

Les projets présentés dans les différentes Directions Régionales devront être en conformité avec le projet national, faire l'objet de vraies concertations et respecter les IRP concernées.

Toutefois, l'avis que nous donnons ce jour en CCE n'engage en rien les représentants FO Énergie et Mines des différentes Directions Régionales.

En effet, nos élus locaux auront toute latitude pour appréhender au mieux les dossiers proposés, et prononcer un avis en fonction de leurs spécificités locales, telles que :

- L'affectation de la plage horaire dans Tamaris/Cinke par l'Acheminement Marché d'Affaires qui risque fort de générer de l'insatisfaction clientèle et ce même si les disponibilités sont définies dans le cadre de la cellule programmation.
- L'anticipation et l'adéquation du nombre des sessions de formation qualité/fourniture par rapport aux besoins.
- Le rattachement du ou des camions défaut câble.
- La concordance du nombre d'ETP nécessaires à la vérification pro-active des protections client ;
- La prise en compte dans les tournées des problèmes d'accès spécifiques à certaines zones dans les différentes régions.

Sur les principes d'adossement des équipes de techniciens comptage ACM aux AMEPS, FO Énergie et Mines aurait donné un avis positif avec toutes les réserves précédemment énoncées.

La Direction a établi un constat de carence de l'organisme suite au départ de l'ensemble des Délégations Syndicales siégeant au CCE.

Le prochain CCE se tiendra le 6 juillet 2017.